

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du sergent Damien CAMPOCASSO
du CIS LAVAUUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du sergent Damien
CAMPOCASSO en date du 17 juillet 2015, pour une durée de six mois,

VU l'avis favorable du comité de centre de LAVAUUR,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du sergent Damien CAMPOCASSO, sapeur-pompier volontaire au centre de secours
de LAVAUUR, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er septembre 2015, pour une durée de six mois.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



A Albi le :

04 SEP. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT